

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2016

Réuni le : 28/11/2016

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le complément de la dotation globale de fonctionnement de 345,00 € est ouvert au service VE dans le cadre de la politique de santé du lycée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



Direction générale des services
Pennrenerezh ar servijoù

Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport

Service du fonctionnement et de la qualité du service
dans les lycées

Personne chargée du dossier : François LE MERCER

T : 02 99 27 15 08 – courriel : francois.l Mercer@bretagne.bzh

réf. : L_33050_complément_Dotation annuelle de fonctionnement
2016.odt

LYCÉE ANITA CONTI
ARRIVÉ LE

17 OCT. 2016

Monsieur le Proviseur
Lycée Anita Conti
Esplanade du Lycée
BP 67402
35174 BRUZ Cedex

Rennes, le 12 OCT. 2016

OBJET : Complément à la dotation annuelle de fonctionnement 2016

Monsieur le Proviseur,

Comme vous le savez, en application du vote du budget primitif de la collectivité, la Région vous a attribué pour l'année 2016, une dotation annuelle de fonctionnement dont le montant correspond à 95 % de celui versé en 2015, hors enveloppe destinée à l'enseignement du Breton et du Gallo.

Le montant proposé ne tenait pas compte de l'évolution des effectifs de votre établissement par rapport à l'année scolaire 2014-2015.

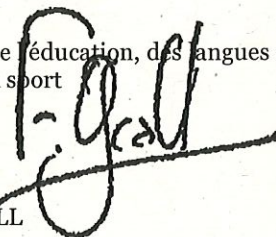
Aujourd'hui, en fonction des chiffres connus de votre effectif lycéen et de la consommation de l'enveloppe dédiée aux dotations de fonctionnement, la Région a décidé d'abonder celles des lycées ayant enregistré une hausse d'effectifs. Cette dotation complémentaire est calculée sur la base de 115 € par élève supplémentaire.

Vous trouverez, ci-joint, la notification et l'arrêté attributif du complément de dotation annuelle versé à votre lycée au titre de l'exercice 2016.

Souhaitant que ce complément de dotation vous permette de prendre en compte dans les meilleures conditions possibles ces effectifs supplémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur de l'éducation, des langues de
Bretagne et du sport

François GRALL





Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Affaire suivie par :
Den a bled gant an afer :

Direction de l'éducation, des langues de
Bretagne et du sport
Service du fonctionnement et de la qualité du
service dans les lycées

Monsieur le Proviseur
Lycée Anita Conti
Esplanade du lycée
BP 67402
35170 BRUZ

Personne chargée du dossier :
ROCHER Virginie
Tél. : 02 99 27 15 11
courriel : virginie.rocher@bretagne.bzh

Rennes, le 29 septembre 2016

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 0309/FL160650/00033050

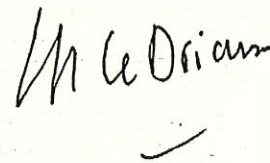
Monsieur le Proviseur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission permanente du Conseil régional, lors de sa réunion du 26 septembre 2016, a décidé de vous attribuer une subvention de 345,00 € pour la réalisation de l'opération suivante :

Complément dotation annuelle fonctionnement 2016 lié à l'augmentation des effectifs

Je vous transmets ci-joint l'arrêté attributif fixant les modalités de versement de cette subvention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes sentiments très distingués.



Jean-Yves LE DRIAN



Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport
Service du fonctionnement et de la qualité du service dans les lycées

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération n° 16-309-05 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Une subvention de **345,00 €** est allouée à :

LYCEE ANITA CONTI

Esplanade du lycée

BP 67402

35174 BRUZ CEDEX

Dossier n° : FL160650

Bénéficiaire n°: 00033050

Pour la réalisation ci-dessous :

Complément dotation annuelle fonctionnement 2016 lié à l'augmentation des effectifs

ARTICLE 2

La subvention sera versée globalement à la signature du présent arrêté.

Les virements seront effectués à :

TPRENNES

N° compte : 10071 35000 00001005436 26

ARTICLE 3

Le crédit de 345,00 € sera imputé au budget de la Région, au chapitre 932, programme N° 0309.

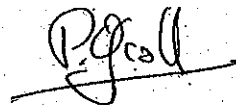
ARTICLE 4

Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 29 septembre 2016

Pour le Président du Conseil régional de
Bretagne et par délégation,

Le Directeur de l'éducation, des langues de
Bretagne et du sport



François GRALL

Académie :
RENNES

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
BRETAGNE

Exercice : 2016

Etablissement : 0352686E
LYCEE ANITA CONTI BRUZ
Esplanade Anita Conti
BP 67402
35174 BRUZ CEDEX

Téléphone : 02.23.50.17.00

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 9
Présentée pour vote au Conseil d'administration

GILLES NOTTEBART, chef d'établissement

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
BRETAGNE

Académie : RENNES

Exercice : 2016

Etablissement : 0352686E

LYCEE ANITA CONTI BRUZ

Esplanade Anita Conti

BP 67402

35174 BRUZ CEDEX

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : GILLES NOTTEBART

Comptable assignataire : NICOLAS BOSSER

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°9

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	160 683.98	154 683.98	-6 000.00
Vie de l'élève	11 345.00	10 845.00	-500.00
Administration et logistique	194 784.68	172 389.26	-22 395.42
Total services généraux (1)	366 813.66	337 918.24	-28 895.42
Restauration et hébergement	416 303.20	406 303.20	-10 000.00
Bourses nationales	60 500.00	60 500.00	0.00
Total services spéciaux (2)	476 803.20	466 803.20	-10 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	843 616.86	804 721.44	-38 895.42
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	14 524.02	7 024.02	-7 500.00

Académie : RENNES
Exercice : 2016

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0352686E
LYCEE ANITA CONTI BRUZ
Esplanade Anita Conti
BP 67402
35174 BRUZ CEDEX

REGION :
BRETAGNE

Ordonnateur : GILLES NOTTEBART
Comptable assignataire : NICOLAS BOSSER

Pièce B8.2
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°9

PREVISIONS BUDGETAIRES								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	160 683.98	0.00	160 683.98		154 683.98	0.00	154 683.98	
Vie de l'élève	11 000.00	345.00	11 345.00		10 500.00	345.00	10 845.00	
Administration et logistique	194 784.68	0.00	194 784.68		172 389.26	0.00	172 389.26	
Total services généraux (1)	366 468.66	345.00	366 813.66		337 573.24	345.00	337 918.24	
Restauration et hébergement	416 303.20	0.00	416 303.20		406 303.20	0.00	406 303.20	
Bourses nationales	60 500.00	0.00	60 500.00		60 500.00	0.00	60 500.00	
Total services spéciaux (2)	476 803.20	0.00	476 803.20		466 803.20	0.00	466 803.20	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	843 271.86	345.00	843 616.86		804 376.44	345.00	804 721.44	

Résultat prévisionnel	-38 895.42	0.00	-38 895.42
CAF ou IAF	-21 500.00	0.00	-21 500.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
OPERATIONS EN CAPITAL	14 524.02	0.00	14 524.02		7 024.02	0.00	7 024.02	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	857 795.88	345.00	858 140.88		811 400.46	345.00	811 745.46	

Académie : RENNES
Exercice : 2016

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0352686E
LYCEE ANITA CONTI BRUZ
Esplanade Anita Conti
BP 67402
35174 BRUZ CEDEX

REGION :
BRETAGNE

Ordonnateur : GILLES NOTTEBART
Comptable assignataire : NICOLAS BOSSER

Pièce B8.3
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°9

Rappel de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	843 616.86	804 721.44
	Résultat prévisionnel	-38 895.42

Tableau prévisionnel de financement

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	14 524.02	7 024.02
IAF	21 500.00	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	29 000.00
Total	36 024.02	36 024.02

Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
137 670.35	29 000.00	0.00	108 670.35

D.B.M. n°9 Date résultat du CA : 28/11/2016 Réf : COMPLEMENT DGFL 2016 Opération n°116 Type opération : 33 - Ressources non spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE		2DFCT	7442	Vie de l'élève DOTATION DE FONCTIONNEMENT Subventions Région				4 450.00	345.00	4 795.00
2	VE	SANTE	0SANTECIT		Vie de l'élève SANTE-CITOYENNETE SANTE-CITOYENNETE LYCEE	1 200.00	345.00	1 545.00			